République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 6 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-018
Objet de la délibération : Travaux d'accessibilité de bâtiments communaux : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

Madame la Maire expose que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, des travaux sont prévus afin de rendre accessibles, les locaux communaux. Ainsi, un chiffrage a été établi pour rendre accessibles les toilettes de l'Espace jeunes, ainsi que celles de la salle mise à disposition de la Paroisse, et de Val trions.

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 13 911.00 € HT, soit 15 302.10 € TTC.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Le projet portant sur des travaux d'accessibilité de ces bâtiments vise à mettre aux normes et sécuriser ses équipements publics.

Il vise par ailleurs à développer l'attractivité du territoire et l'activité du bourg centre. Il favorisera d'autre part le maintien des services publics en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le projet d'accessibilité des bâtiments sus visés,
SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2023, pour cette opération,
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés au budget primitif,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 9 FEV. 2023
Publication ou notification du : - 9 FEV. 2023
Publication site internet le : - 9 FEV. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 9 FEV 2023

MAIRIE d'YZERON (Rhône)